



Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Seine-Maritime  
5, place des Faïenciers  
76037 ROUEN CEDEX



Comité Départemental Olympique  
et Sportif de la Seine-Maritime  
21, rue de Crosne  
76000 ROUEN



Comité Départemental USEP  
de la Seine-Maritime  
27, boulevard d'Orléans  
76100 ROUEN

---

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## " VALEURS DU SPORT ET DE L'OLYMPISME À L'ÉCOLE "

### 3<sup>ème</sup> renouvellement

---

Etablie entre les soussignés :

Madame Catherine BENOIT-MERVANT,

Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

Monsieur Thierry FAUVEL,

Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime

Monsieur Serge FREULET,

Président du Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de la Seine-Maritime

#### Préambule.

Afin de développer et mettre en œuvre un programme d'actions relatif aux valeurs du sport et de l'olympisme, l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime, le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime (CDOS 76) et le Président du Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de la Seine-Maritime (USEP 76) ont décidé de poursuivre leur partenariat par le renouvellement de la signature de leur convention départementale.

Ils affirment ainsi :

- permettre la connaissance du mouvement olympique et sportif et les principes qui l'animent ;
- favoriser la nécessaire cohérence entre les valeurs que l'école entend faire acquérir aux élèves de l'école primaire au travers de ses programmes d'enseignement, celles mises en œuvre dans le cadre des associations USEP et celles développées par le mouvement olympique et sportif ;
- favoriser la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être ;
- participer à la construction du parcours citoyen des élèves.

Dans le cadre de la politique départementale de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive, en conformité avec les programmes d'enseignement et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, il a été défini ce qui suit :

#### **Article 1.**

Le CDOS 76 et l'USEP 76 s'engagent à promouvoir, dans le cadre scolaire, toute action visant à accompagner, enrichir et diversifier les projets d'enseignement intégrant l'appropriation et le respect des valeurs du sport et de l'olympisme, de la citoyenneté, du bien-être, de l'inclusion :

- respecter les autres dans un esprit de solidarité, d'entraide et de coopération ;
- connaître son corps et les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique ;
- préserver la santé par la prévention des conduites addictives et la lutte contre le dopage ;
- connaître, comprendre et accepter les règles dans les différents rôles de joueur, d'arbitre, d'organisateur et de spectateur ;
- rendre accessible le plus largement possible la pratique des activités physiques aux élèves à besoins particuliers.

#### **Article 2.**

Les partenaires s'engagent à promouvoir et développer les valeurs du sport et de l'olympisme à l'école selon les axes suivants :

- Une mallette pédagogique numérique est à disposition des conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier Éducation Physique et Sportive et des enseignants des écoles primaires. Cet outil comprend l'ensemble des dossiers et documents utilisés pour aborder la thématique. Cette mallette favorisera la diffusion des informations à toutes les classes intéressées.
- Des ressources (expositions, ouvrages, jeux...) sont proposées par le CDOS 76, sous forme de prêt.
- Une opération autour de l'Olympisme sera organisée chaque année auprès des écoles (par exemple : Journée Olympique, Mini-Jeux des écoles...).
- Un appel à projets « Ma Classe Olympique » pourra être mis en place chaque année afin de permettre aux classes de s'inscrire dans une démarche olympique, de bénéficier d'un accompagnement ponctuel, de ressources et d'une dotation par le CDOS 76.

#### **Article 3.**

La mise en œuvre de ce projet partenarial s'effectue progressivement tout au long de la scolarité primaire, en correspondance avec les programmes de l'école.

#### **Article 4.**

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime (DSDEN 76) et l'USEP 76 s'engagent à associer le CDOS 76 aux actions de valorisation des apprentissages des élèves dès lors que celles-ci se traduisent par des rencontres sportives et/ou des rassemblements autour de l'Olympisme impliquant plusieurs classes ou écoles (P'tit Tour USEP, expositions sur l'Olympisme, Journée Olympique...).

Ces rencontres seront éventuellement aménagées pour encourager la participation des élèves en situation de handicap au côté des élèves valides grâce à la pratique du sport partagé.

La participation commune des élèves du cycle de consolidation (cycle 3 : CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) sera recherchée.

#### Article 5.

Après accord de l'Inspectrice d'Académie, le CDOS 76 est autorisé à diffuser, par ses propres moyens, des documents pédagogiques auprès des équipes enseignantes du premier degré, dans la mesure où ceux-ci auront été conjointement rédigés avec des membres représentant la DSDEN 76 et l'USEP 76, et permettent prioritairement aux enseignants des écoles de mettre en œuvre des actions de manière autonome.

#### Article 6.

L'Inspectrice d'Académie peut conjointement solliciter le CDOS 76 et l'USEP 76 pour des actions de formation continue des enseignants des écoles primaires et des conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier Éducation Physique et Sportive.

#### Article 7.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette convention, un comité de pilotage est mis en place, comportant deux membres représentants de la DSDEN 76, deux membres représentants du CDOS 76 et deux membres de l'USEP 76. Si nécessaire, celui-ci peut être élargi à des personnalités extérieures.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an ou à chaque fois que l'un des trois partenaires le juge utile afin d'établir un bilan de la convention et d'opérer, le cas échéant, les régulations nécessaires.

#### Article 8.

Dans le cadre de la convention, les trois partenaires s'engagent à ne communiquer qu'ensemble avec les médias ou qu'en fonction d'une stratégie de communication définie conjointement.

#### Article 9.

Chaque signataire s'engage à promouvoir et à faire respecter les termes de cette convention de partenariat au sein des instances qu'il représente.

#### Article 10.

La présente convention est conclue pour une période de quatre années scolaires : **2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.**

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des trois parties, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année scolaire en cours par envoi simultané d'un courrier aux deux autres parties.

Fait à Rouen, le 13 septembre 2017

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice académique des  
Services de l'Éducation  
Nationale de la  
Seine-Maritime

Le Président,  
du Comité Départemental  
Olympique et Sportif  
de la Seine-Maritime

Le Président,  
du Comité Départemental  
de l'USEP  
de la Seine-Maritime

Signé  
Catherine BENOIT-  
MERVANT

Signé  
Thierry FAUVEL

Signé  
Serge FREULET

## ANNEXE

### **Fiche actions concernant les projets construits en partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime, le Comité Départemental de l'USEP de la Seine-Maritime et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime**

➤ En prolongement de la convention de partenariat, les actions suivantes sont proposées aux écoles.

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Dates ou périodes</b>	<b>Description de l'action et son déroulement</b>	<b>Public(s) concerné(s)</b>
<b>Ma classe Olympique</b>	2017/2024	Projet autour de l'organisation d'olympiades dans une école élémentaire de la Ville de Petit-Quevilly pendant une année scolaire. Projet avec changement d'école chaque année scolaire jusqu'aux Jeux Olympiques de 2024.	Ecoles élémentaires publiques de la Ville de Petit Quevilly
<b>Handball Académie</b>	2017/2024	Projet en 3 volets, autour du handball et des valeurs du sport et de l'Olympisme, à destination des classes de cycle 3 des écoles primaires affiliées à l'USEP 76 et situées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Projet se déroulant sur 7 années scolaires jusqu'aux Jeux Olympiques de 2024.	Classes de cycle 3 des écoles élémentaires publiques de la Métropole Rouen Normandie